

INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Pr A. HAMANN

1^{ère} session 2019-2020

UEC (1h)

Document autorisé : NEANT

Répondez de manière précise et succincte (maximum 3 pages) aux questions suivantes, dans l'ordre de votre choix.

Question 1 (4 points)

Toutes les normes coutumières sont-elles opposables à tous les Etats ?

Question 2 (4 points)

Expliquez le sens de l'article 53 de la Convention de Vienne, qui dispose que :

« Est nul tout traité qui, au moment de sa conclusion, est en conflit avec une norme impérative du droit international général. Aux fins de la présente Convention, une norme impérative du droit international général est une norme acceptée et reconnue par la communauté internationale des Etats dans son ensemble en tant que norme à laquelle aucune dérogation n'est permise et qui ne peut être modifiée que par une nouvelle norme du droit international général ayant le même caractère ».

Question 3 (4 points)

Qu'appelle-t-on la *soft law* et quel peut être son rôle dans l'ordre international ?

Question 4 (4 points)

Quel est l'effet d'une réserve qu'un Etat formule lorsqu'il devient partie à un traité, et de quoi dépend cet effet ?

Question 5 (4 points)

Le silence de l'Etat peut-il être traité comme une expression de sa volonté et avoir des effets juridiques ? Donnez des exemples.

3^e année licence droit
Cours de L à Z

INTRODUCTION AU DROIT INTERNATIONAL

Durée de l'épreuve : 1 heure.

Exposez vos connaissances sur chacune de ces deux questions :

1/ Les réserves aux traités

2/ Les immunités de l'Etat

Document autorisé : NEANT.